



**Grand Conseil**  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-QUE-033

Déposé le : 31.03.15

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 113 et 114 LGC** La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.**

Titre de la simple question

Parking du CHUV comment est-il géré ?

Texte déposé

D'après certaines rumeurs, l'attribution des places de parc du personnel du CHUV favoriserait les frontaliers par rapport au personnel habitant les zones périphériques.

Le Conseil d'Etat peut-il nous confirmer ces faits, et dans l'affirmative, cette attribution se ferait-elle en fonction de la distance par rapport au lieu de domicile ?

La direction du CHUV est-elle directement impliquée dans la répartition de ces places de parc ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Favrod Pierre-Alain

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin :** [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)